



COMMUNE LE NOIRMONT

Rue du Doubs 9 – CP 233 – 2340 Le Noirmont

laetitia.jeanbourquin@noirmont.ch | 032 953 11 15 | www.noirmont.ch

Le Conseil communal vous invite à participer à :

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Date et heure : Lundi 27 avril 2026 à 20 h

Lieu : Aula des Espaces scolaires
Rue des Collèges 4a – entrée Nord

Ordre du jour :

1. Discuter et voter un crédit cadre de CHF 4'100'000.- (sous réserve de liquidités disponibles) pour la période 2026-2030, pour la réfection complète des Rue St-Hubert à Roc-Montès.

Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.

2. Prendre connaissance et adopter le projet de nouveau plan d'aménagement local (PAL) comprenant :

- **Le plan de zones**
- **Le règlement communal sur les constructions**
- **Le plan des dangers naturels**

3. Discuter et voter une dépense de CHF 70'000.-, pour l'achat de nouvelles chaises pour l'Espace polyvalent, afin de répondre aux normes de sécurité.

Le Conseil communal

Le dossier PAL peut être consulté 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale sur le site Internet de la Commune et au bureau communal durant les heures d'ouverture, ainsi que le jour de l'Assemblée, dès 19h30 à l'Aula des Espaces scolaires.



COMMUNE LE NOIRMONT

Rue du Doubs 9 – CP 233 – 2340 Le Noirmont

laetitia.jeanbourquin@noirmont.ch | 032 953 11 15 | www.noirmont.ch

Communiqué de presse

Communication conjointe entre la Commune du Noirmont et le Chant du Gros, concernant l'approbation prochaine du Plan d'aménagement local.

La Commune du Noirmont et le Chant du Gros vous ont convié à la présente conférence de presse afin d'informer la population sur la suite de la procédure relative à l'approbation du Plan d'aménagement local (PAL). Cette communication conjointe illustre le travail mené par les deux parties dans un esprit de collaboration.

Pour rappel, la Commune du Noirmont avait mis en dépôt public son PAL et prévoyait de le soumettre en Assemblée communale extraordinaire le 29 septembre 2025. Toutefois, à la suite d'une volonté de refus exprimée par le Chant du Gros, ce point avait été retiré de l'ordre du jour. Face à cette situation, la Commune et le Chant du Gros se sont réunis pour échanger sur la problématique rencontrée. Plusieurs séances ont ainsi été tenues afin d'identifier des solutions permettant de faire évoluer la situation de manière constructive. Ces échanges ont permis à une compréhension commune des enjeux et des attentes respectives.

Aujourd'hui, nous pouvons annoncer qu'une entente a été trouvée entre le Chant du Gros et la Commune du Noirmont. Cette entente a conduit à la signature d'une convention entre la Commune et le Chant du Gros supprimant ainsi *de facto* toute opposition du Chant du Gros au PAL. A cet égard, il est important de souligner qu'aucune modification n'a été apportée à la teneur du PAL tel qu'il avait été initialement présenté à la population au mois de septembre 2025.

La Commune du Noirmont et le Chant du Gros se réjouissent de pouvoir communiquer conjointement sur l'issue positive de ce dossier. En conséquence, la Commune annonce la tenue d'une Assemblée communale extraordinaire le lundi 27 avril 2026 à 20h, à l'Aula de l'école secondaire, au cours de laquelle l'approbation du PAL figurera à l'ordre du jour, entre autres objets. La population est invitée à prendre part à cette échéance importante pour le développement futur de la Commune.